

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

**VALIDÉ LORS DE SA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2023**

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Dominique SAVARY.

Absents excusés : Albin BOUVERET (Pouvoir donné à Y. AUGER), David COLANGE (Pouvoir donné à E. JANIER-DUBRY), Benoît PIARD.

Absents : Lise MARTIN, Jérémie PIARD.

Secrétaire de séance : Frédéric OLLITRAULT.

Également présente Mme Aurélie LÉCUREUIL, stagiaire en formation de secrétaire de mairie.

M. le Maire demande aux Conseillers, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour, une décision modificative pour le budget communal et pour le budget assainissement. Accord à l'unanimité.

### **1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu**

M. Frédéric OLLITRAULT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 21 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Bilan de l'activité « Grimpe d'arbres »**

M. Tedi BASMAJI, encadrant « Grimpe d'arbres », présente le bilan de l'activité installée à Prénovel.

698 participants en 2022 : Des groupes, des écoles, peu de familles, peu de publics envoyés par les offices du tourisme (Publics difficiles à capter, car au dernier moment, les plannings sont déjà complets). L'activité convient bien aux enfants, idéalement à partir de 7 ans.

25 à 35 €, la ½ journée qui peut comprendre une randonnée ou une animation nature en plus de la grimpe.

Pour 2023, chiffre à peu près identique : Avec la réouverture du Duchet, la fréquentation de leurs pensionnaires passe de 15 à 28 %, mais il y a eu moins de familles.

L'activité requiert le recrutement d'un saisonnier pendant 1 mois et demi, l'été + intervention de travailleurs indépendants.

Pour développer l'activité, M. BASMAJI cherche à mettre en place, par exemple, des stages de 3 jours, à destination des sportifs, plutôt en inter-saison. Il souhaite intensifier le démarchage auprès des écoles pour la période avril – mai.

M. BASJAMI a réalisé le diagnostic phytosanitaire et est intervenu pour préparer la consultation et monter le dossier de demande de subvention. Il suit l'état des arbres retenus pour la grimpe, installe le matériel, sécurise le site, aménage le sentier en préservant au maximum le côté nature, vérifie les équipements de protection individuelle.

### **3) Renouvellement du bail de chasse de l'AICAF de Nanchez – Les Piards**

M. le Président de l'AICAF de Prénovel – Les Piards demande le renouvellement du bail de chasse. Accord à l'unanimité dans les mêmes conditions (50 € pour la saison 2023-2024).

### **4) Renouvellement de la certification PEFC**

La certification PEFC des bois de la commune arrive à échéance au 31/12/2023. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cet engagement, gage de qualité d'une gestion forestière durable. La contribution pour les 5 ans est de 0.65 €/ha (environ 1 500 ha) en plus d'une contribution forfaitaire de 20 €.

Renouvellement voté à l'unanimité.

### **5) Convention avec l'ENJ / Gestion du domaine skiable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Espace Nordique Jurassien, qui définit notamment, les règles de réciprocité sur le massif du Jura.

## 6) Accueil de loisirs de Villard-sur-Bienne : Remboursement de frais du mini-camp

M. Le Maire a donné l'autorisation à la Directrice de l'accueil de loisirs de Villard-sur-Bienne, d'organiser un mini-camp du 24 au 29 juillet, avec 12 enfants de 7 à 17 ans.

M. AUGER félicite et remercie Mme VADOT pour son professionnalisme et son engagement.

Remerciements également aux accompagnateurs / accompagnatrices.

La Directrice a accepté de financer sur ses deniers, certaines factures pour lesquelles les organismes ou entreprises n'ont pas acceptées qu'elles soient réglées en différé par la Commune (Carburant, péage, tickets de bus dans Dijon, la nourriture au fil des jours). L'ensemble des justificatifs ont été fournis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser Mme VADOT des frais qu'elle a réglés, d'un montant de 1 256.53 €, montant qui comprend aussi une animation fin août à Touroparc.

Il est précisé que Mme VADOT a déposé une demande de subvention auprès de la CAF, au titre des « Colos apprenantes » et qu'elle a obtenu à ce titre, une subvention de 2 000 €.

## 7) Accueil de loisirs de Prénovel : Tarifs des repas

M. le Maire fait part d'un courrier de Mille et un Repas, qui fournit le Centre de Loisirs de Prénovel, informant de la réactualisation du contrat qui nous lie. A titre exceptionnel et commercial, l'entreprise n'impacterait pas la totalité des 3.01 % d'augmentation qu'elle subit ; ainsi, le prix de vente facturé à la Commune évoluerait de + 1.45 %, soit à 4.14 € TTC au 01/09/2023.

Les tarifs de repas facturés aux familles évolueront au 1<sup>er</sup> octobre 2023, de la façon suivante :

REVENU FISCAL / 12	REPAS
Inférieur ou égal à 1500 €	4.14 €
Entre 1501 à 2500 €	4.19 €
Entre 2501 à 3500 €	4.24 €
Supérieur à 3501 €	4.39 €

Voté à l'unanimité.

## 8) Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité

La Commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, qui regroupe les « SIDEC » des 8 départements de la Région Bourgogne Franche-Comté. Le marché actuel court jusqu'au 31/12/2025.

Compte tenu de la taille du groupement et des différentes formalités pour la mise en concurrence, le SIDEC, notre intermédiaire au sein du groupement d'achat, invite dès à présent, ses communes adhérentes à se positionner pour le marché suivant. Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps, de valider la nouvelle convention constitutive du groupement qui prévoit, en plus de la négociation du prix d'achat de l'électricité (et gaz à partir de 2028), d'offrir la possibilité de fournir des services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle convention et renouvelle son adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies.

## 9) RPQS 2022 (Rapport sur le prix et la qualité du service) du Syndicat des Eaux du Lac de Bellefontaine

- Le service est exploité en affermage par SUEZ.

- Problème de relevés de compteurs chez les usagers de Villard-sur-Bienne : L'agent qui était censé relever les compteurs, a fait une estimation ! Le relevé a été fait mi-juillet.

- Le SIE compte en 2022, 3 084 abonnés (+ 34 en 2022) représentant 5 664 h et une densité linéaire d'abonnés de 16.67 abonnés / km de réseau, hors branchement.

- Prélèvement en eau : 472 618 m3 en 2022 (484 764 m3 en 2021 ; 562507 m3 en 2020).

- Volume mis en distribution : 387 853 m3

- Volume vendu : 274 886 m3 en 2022 (254 303 m3 en 2021).

La différence vient des pertes sur le réseau et des usages pour des essais de poteaux incendie, arrosage d'espaces verts et fontaines sans compteurs, lavage de la voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ainsi que les nettoyages des réservoirs, désinfection après travaux, purges et lavages des conduites.

Une facture type comporte une part fixe et une part variable, pour la Collectivité, une part fixe et une part variable pour le Fermier, une redevance préservation de la ressource en eau et une redevance pollution. Soit pour une consommation de 120 m3, la facture passe de 496.36 € en 2022 à 516.55 € en 2023.

Qualité de l'eau : Sur 23 contrôles des paramètres microbiologiques, 23 résultats conformes ; sur 10 contrôles des paramètres physico-chimiques, 9 étaient conformes.

- Renouvellement du réseau : En moyenne sur 5 ans, 940 m / an, soit 0.51 %.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### 10) **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe annuelle sur les logements vacants**

Les élus envisageaient la possibilité de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.

Compte tenu des renseignements pris auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux et des conditions requises, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place la THLV.

#### 11) **Décision modificative du budget**

La dotation aux amortissements a varié par rapport à l'année précédente et il convient d'ouvrir les crédits en conséquence :

<b>Sur le budget communal :</b>	+ 1 900 € au compte 6811 en dépenses de fonctionnement
	+ 1 900 € au compte 28.041.582 en recettes d'investissement
<b>Sur le budget Assainissement :</b>	+ 1 100 € au compte 6811 en dépenses de fonctionnement
	+ 1 100 € au compte 28158 en recettes d'investissement

Voté à l'unanimité.

#### 12) **Compte rendu de la Commission Logements et décisions sur l'évolution du parc de logements**

Au vu de la nouvelle réglementation pour obliger les bailleurs à effectuer des travaux d'économie d'énergie, la Collectivité doit absolument réfléchir au devenir de son parc immobilier vieillissant, qui compte 42 appartements locatifs répartis dans 15 immeubles. La gestion de ces logements nécessite de petits travaux, toutes les semaines et nécessite également de gros travaux dont les coûts sont de plus en plus élevés. Or, ce coût n'est pas en rapport avec les loyers actuels.

De nouveaux diagnostics énergétiques (DPE) ont dû être réalisés :

- 8 appartements obtiennent la note F,
- 17, la note E,
- 11, la note D et,
- 3, la note C.

La Commune n'a pas budgétairement les moyens de rénover tous les appartements et va devoir se défaire de certains biens, mais cela ne va pas se faire en un jour. Cette décision sera à prendre lors d'un conseil municipal ultérieur. Quand elle sera prise, les locataires seront prévenus à l'avance et seront prioritaires à l'achat, sachant que le mode de vente devrait se faire par lot (pas le bâtiment en entier). Les recettes des ventes serviront à financer la réhabilitation de certains des appartements restants.

#### 13) **Motion / JO d'hiver 2030**

Sur proposition de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter une motion pour soutenir la candidature française pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Voté à l'unanimité moins une abstention (C. BRUNEEL).

#### 14) **Questions diverses**

- **Le Centre d'Incendie et de Secours du secteur de St-Laurent** a transmis son rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre :
  - 180 interventions, dont 115 secours à personnes, 22 incendies, 22 carences d'ambulances privées, 18 accidents de circulation. 10 interventions sur Nanchez (sans le secteur de Villard ?)
  - 31 sapeurs-pompiers,
  - 3 recrutements.
- **L'inauguration des travaux du Duchet (Maison de Prénovel) pour la population** aura lieu le **13 octobre, sur inscription** et tranche horaire.
- **Cadeau de fin d'année** : Cette année, les travaux étant terminés **au Duchet**, il est envisagé **un repas pour les Aînés** de 70 ans et plus, en lieu et place des chèques cadeaux. Date retenue : Le 9 décembre.
- Après la **catastrophe de WINTZENHEIM**, la Préfecture a demandé des renseignements aux gîtes qui avaient déjà accueilli des personnes en situation de handicap.
- **Inscription au Salon des Maires**, prise en charge par la mairie pour les conseillers qui le souhaitent. Clôture des inscriptions, le 25/09 au soir.
- **Chaîne des fontaines aux Fans** : L'une d'elles est cassée ; les deux seront remplacées.

- **Location du Bief Plotet** : Réservation uniquement aux habitants de Nanchez et communes limitrophes. Bien penser à demander la caution. **En cas de plainte, la caution ne sera pas rendue.**
- Information : **La Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER)** prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, etc. Toutes les communes sont concernées.  
Les communes doivent en principe\* communiquer leur projet de zonage à leur Référent Préfectoral avant le 31 décembre 2023. (\* Les préfetures ont été invitées à accorder un délai supplémentaire aux communes en raison d'une mise à disposition tardive des éléments nécessaires à l'élaboration des zonages).  
Il sera proposé :
  - o La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, toutes les fois où s'est possible,
  - o L'étude de l'installation d'une chaufferie bois au Rocher et dans le bâtiment de la mairie de Chauv-des-Prés.
- **Centre de Loisirs de Prénovel** : Beaucoup de fréquentation d'enfants de l'extérieur en période extra-scolaire (290 j sur l'année). Des conventions seront proposées aux communes concernées. En cas de refus de signer la convention, le tarif de ces familles pourrait être revu à la hausse.
- Boulangerie : Un couple s'est manifesté et a été reçu par le Maire. Le dossier est en cours. A suivre.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Nanchez, le 29 septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric OLLITRAULT

Le Maire,  
Yvan AUGER